



Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

COORDONNATEUR DES INTERVENTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS
TECHNICIENS OU INGENIEURS TERRITORIAUX

PRESENTATION

La Direction des Espaces Publics de la Ville de Niort a pour mission de concevoir et d'entretenir l'espace public et ses aménagements. Elle prend en compte toutes les composantes du domaine public : voirie, ouvrages d'art, propreté urbaine, éclairage public, signalisation, espaces verts et naturels. Les missions du service Organisation du Domaine Public (ODP) sont les suivantes :

- Accueil téléphonique et physique des usagers et des entreprises dans le cadre des autorisations d'occupation du domaine public,
- Rédaction et contrôle des arrêtés : autorisation d'occupation du domaine public, (déménagements, manifestations publiques, permis de stationner) ou d'accès dans le secteur piétonnier, permissions de voirie, modification de la circulation (fermeture de rue, déviation, •),
- Instruction et rédaction des arrêtés de circulation et de stationnement temporaires et permanents,
- Intervention en urgence pour organiser la sécurisation du domaine public en cas de dangers ou de risques pour les biens et les personnes (interdiction de stationnement ou de circulation),
- Contrôle des installations de chantiers (grues, échafaudage, •),
- Coordination des travaux au sens du code de la voirie routière (exploitants réseaux),
- Élaboration de la programmation mensuelle des travaux et interventions ou événements sur le territoire de la commune,
- Organisation et réalisation de la surveillance de l'espace public : désordres, permissions de voirie, travaux, installations de chantiers, non-respect du règlement de voirie (relances et mises en demeure le cas échéant),
- Instruction du volet « coordination/gestionnaires des espaces publics » des ADS (Autorisation Droit des Sols) en examinant le projet et en donnant un avis,
- Gestion des tarifs d'ODP et le recouvrement des recettes liées aux redevances de concessions et d'occupation du domaine public,
- Rédaction et distribution de flyers pour informer les usagers sur des modifications des conditions de circulation et de stationnement.

MISSIONS

LE COORDONNATEUR DES INTERVENTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER EST CHARGE DE :

- la coordination et de la planification des interventions sur le domaine public ;
- pilote et anime la procédure de coordination des travaux sur l'espace public ;
- participe à l'élaboration du règlement de voirie et est support dans son application ;
- prépare et anime des réunions, notamment le Comité de gestion piloté par la DGST ;
- conçoit des outils de planification.

LES ACTIVITÉS :

1/ Pilotage de la procédure de coordination des travaux au sens du code de la voirie routière (exploitants réseaux)

- Élaborer la planification annuelle des travaux sur le domaine public communal ;
- Organiser la concertation avec l'ensemble des intervenants sur les réseaux ;
- Contribuer à la priorisation des travaux sur le domaine public ;
- Coordonner de manière spécifique des chantiers générant des perturbations importantes ;
- Gérer des situations complexes : travaux spécifiques, situations complexes et sensibles sur l'espace public.

2 / Établir et mettre à jour le règlement de voirie communal

- Identifier les objectifs et les enjeux du règlement de voirie ;
- Traduire la politique de l'usage de l'espace public dans le règlement de voirie.

MISSIONS (SUITE)

3/ Préparer et animer des réunions

- Préparer et animer les réunions semestrielles d'intervention sur le domaine public et les comités de gestion bimensuels ;
- Piloter des réunions spécifiques entre occupants du domaine public afin de réguler et prioriser les interventions ;
- Animer des réunions dans le cadre de démarches de concertation.

4/ Élaborer des supports d'information

- Garantir la bonne mise à disposition des informations relatives à la coordination des travaux aux élus, aux usagers et aux services concernés : production de tableaux et de documents associés.

PROFIL

- Connaissances approfondies des VRD et des techniques de chantiers : 5 ans au minimum, Bac + 5 souhaité,
- Connaissances approfondies des outils et méthodes de coordination et de planification,
- Animation d'acteurs publics,
- Expérience significative dans la conduite de projets,
- Connaissances réglementaires et administratives,
- Rigueur, organisation, méthode,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Sens des responsabilités,
- Capacité à travailler en équipe,
- Qualité d'écoute et de communication,
- Diplomatie, disponibilité, autonomie, intégrité,
- Permis B obligatoire,
- Maîtrise des outils bureautiques : WORD, EXCEL, OUTLOOK, POWERPOINT,
- Maîtrise des logiciels spécifiques : Project, ArcGIS, Webville.

CONDITIONS STATUTAIRES

- Les agents relevant du cadre d'emplois des techniciens et ingénieurs territoriaux ;
- Les agents inscrits sur la liste d'aptitude après concours ;
- Les agents inscrits sur la liste d'aptitude après avis de la CAP.

REMUNERATION

- Rémunération sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens ou ingénieurs territoriaux.

RENSEIGNEMENTS

Auprès de Madame Catherine BOUHEMBEL - Responsable du service Organisation du Domaine public au 05.49.78.77.55 ou Monsieur Christophe DEMANDRE - Directeur des Espaces Publics au 05.49.78.77.08

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV détaillé + photo + copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours), avant le

08/03/2019, sous la référence : **19E/B04 pour les agents de Cat B ou 19E/A02 pour les agents de Cat A**

Pour les agents de la Fonction Publique Territoriale copie de la dernière situation administrative (grade et échelon).

Pour les candidats reconnus comme travailleurs handicapés, copie de l'attestation de RQTH.

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex